

## Prix de l'Éducation citoyenne 2022-2023

Le Prix de l'Éducation citoyenne, régi par une convention-cadre établie entre le ministère chargé de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM), récompense des élèves ou des apprentis qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur établissement. Il concerne une action qui s'est construite sur la durée, non pas un acte ponctuel. Il encourage tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur travail quotidien à inculquer les valeurs civiques aux jeunes. Il est prévu par une convention cadre.

Les élèves pourront développer leurs projets à leur gré avec leurs enseignants, sous forme de dossier, diaporama, film, panneaux d'exposition, reportage... Les supports numériques de tous types pourront être utilisés.

Les compétences sociales et civiques représentent une composante importante du socle commun de connaissances et des compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

### Deux catégories de participation : individuelle et collective

#### Catégorie : INDIVIDUEL

Des prix individuels sont attribués aux élèves des lycées publics et/ou privés et/ou des CFA qui se sont particulièrement distingués par leur comportement citoyen. Ils récompensent les actions menées au service de la communauté scolaire : actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de dévouement à l'égard d'autres élèves, d'initiatives diverses au sein de l'établissement, etc...

#### Catégorie : COLLECTIF

Des prix collectifs sont décernés à des groupes d'élèves ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté, ou construit avec les enseignants un projet citoyen.

#### Récompenses

Un 1<sup>er</sup> Prix, éventuellement un 2<sup>e</sup> Prix, des mentions spéciales sont décernés aux élèves ou groupes d'élèves lauréats qui reçoivent la médaille de l'ANMONM, des chèques-cadeaux, des ouvrages, lors d'une cérémonie dans les jardins de la préfecture, début juin. Les projets retenus pour les 1<sup>ers</sup> Prix peuvent être transmis à la commission nationale de l'Éducation à la citoyenneté pour participer au concours national.

### Sélection et transmission des candidatures

Les propositions sont adressées par les établissements à la DSDEN de Côte-d'Or. Les élèves devront soutenir leur projet lors d'une présentation orale d'une demi-heure environ devant un jury composé de membres de l'ANMONM, pour le mercredi 22 mars 2023 :

- un exposé de 15 minutes, précédé d'une installation de 5 mn, suivi
- d'un temps d'échanges avec le jury de 10 minutes

Toute absence vaut nullité de la candidature.

La DSDEN de la Côte-d'Or se réserve le droit de diffuser les travaux des lauréats sur le site institutionnel de la DSDEN et son compte Twitter.

L'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM) se réserve le droit de diffuser les travaux des lauréats sur ses canaux numériques.

### CALENDRIER 2022-2023 :

- Dépôt des travaux par les établissements : **le mercredi 22 février 2023** auprès de Madame Céline Schmit de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Côte-d'Or : [celine.schmit@ac-dijon.fr](mailto:celine.schmit@ac-dijon.fr)
- Le Jury se réunira **le mercredi 22 mars 2023**
- La remise des Prix aura lieu **le vendredi 9 juin 2023**

Nous vous souhaitons une très belle participation et cohésion citoyenne !